



DÉCLARATION DE BERNE

Pour des placements respectueux de critères sociaux et environnementaux

Repères pratiques*

1. Clarifier ses besoins

- La somme à investir peut-elle être placée à long terme ? Doit-elle si possible rapporter un gain élevé ?
- La somme à investir doit-elle être placée de telle sorte qu'elle rapporte un revenu minimal année après année ?
- La somme à investir ou une partie de celle-ci peut-elle être placée temporairement ou durablement « de manière altruiste »
- La somme à investir, ou une partie de celle-ci, peut-elle être donnée, c'est-à-dire abandonnée ?

2. Evaluer l'institution financière

- L'institution financière pratique-t-elle une transparence absolue en ce qui concerne les placements (crédits, participations) financés à l'aide de votre argent ?
- Publie-t-elle des informations factuelles ou pratique-t-elle une publicité tapageuse ?
- Utilise-t-elle une grille d'évaluation complète sur les plans économique et social pour ses placements ? Certaines branches sont-elles exclues d'emblée ?
- Dispose-t-elle des capacités nécessaires pour évaluer de manière sérieuse ses placements ?
- Quelle part des placements est affectée aux entreprises pionnières novatrices (sachant que ce type de placements comporte des risques plus élevés) ?
- S'engage-t-elle résolument en faveur d'objectifs sociaux et écologiques auprès des entreprises dont elle possède des actions ?
- Les placements durables sont-ils simplement une activité parmi d'autres ou résultent-ils d'une politique que l'institution financière entend appliquer dans toutes ses opérations ?
- L'institution assume-t-elle ses responsabilités fiscales en payant ses impôts dans les lieux où elle est active ou localise-t-elle ses bénéficiaires dans des paradis fiscaux ?
- Apparaît-elle régulièrement dans des affaires de blanchiment d'argent, de corruption ou de détournement de fonds ?
- Quels sont les tarifs pratiqués pour les services proposés (une comparaison entre plusieurs institutions est généralement nécessaire pour se faire une idée) ?

./.

3. Choisir un fonds de placement

- La direction du fonds de placement communique-t-elle sans autre la liste complète des titres inclus dans ses fonds aux personnes concernées ?
- Est-elle prête à justifier les motifs pour lesquels elle a inclus certains titres dans ses fonds de développement durable ?
- Exerce-t-elle les droits de vote des actions comprises dans les fonds qu'elle gère ? Si oui, avec quelles lignes directrices ?
- Comment évalue-t-elle la durabilité des entreprises et des débiteurs publics présents dans ses fonds de développement durable ?
- Accepte-t-elle de donner des informations sur les organes de conseils et les partenaires auxquels elle fait appel pour évaluer la durabilité des entreprises incluse dans les fonds de développement durable ?
- Donne-t-elle des informations détaillées sur les critères qu'elle utilise pour constituer le portefeuille des fonds de développement durable ?
- Quels sont les tarifs pratiqués (frais de gestion ou frais de dépôts, commissions sur les achats et les ventes, taxes d'administration) ?

4. Sites internet

Pour des informations sur les fonds de placement et les entreprises

www.actares.ch: analyse d'entreprises suisses et préparation d'assemblées générales.

www.banktrack.com: réseau d'ONG analysant le comportement des banques.

www.centreinfo.ch: site professionnel, évaluation payante de la durabilité des entreprises.

www.ladb.ch: Le site de la DB contient des informations sur certaines entreprises suisses.

www.nicefuture.com: on y trouve un comparatif entre 6 fonds distribués en Suisse.

www.siricompany.com: site en anglais, donne accès à une évaluation des fonds dits verts.

Pour des fonds de placement

www.abs.ch: sur le site de la BAS, accès à son offre en fonds de placement.

www.ethosfund.ch: le site de la fondation éthos pour accéder aux informations sur le fonds public.

www.greeninvest.ch: accès aux fonds proposés par les banques cantonales (swisscanto.ch).

www.responsability.ch: plate-forme du fonds sur la microfiance, partiellement en français.

www.sam-group.com: en allemand et anglais, accès à une série de fonds.

Jean-Claude Huot

29 septembre 2005

* Sources utilisées et complétées :

- *Pour des placements financiers responsables ! Repères éthiques et pratiques*, Institut d'éthique sociale de la FEPS , Justice et Paix, Pain pour le Prochain, Action de Carême, Berne, décembre 2000,
- *Mettre votre argent au vert ? Guide des placements responsables en Suisse*, Déclaration de Berne et WWF, Lausanne, novembre 2000.